

## Sébastien Celeri. - Le président du conseil de l'Ordre des architectes de Corse revient sur les inondations violentes d'Ajaccio et pointe les nouvelles constructions de la rocade qui ont aggravé la « catastrophe urbaine »



L'architecte pose l'œil de l'aménageur du territoire sur les inondations d'Ajaccio. S'il ne nie pas l'expression d'un événement climatique, il souligne les lourdes responsabilités humaines, les projets immobiliers pensés « contre la nature » et appelle à l'émergence d'un nouveau modèle.

### Que vous évoquent les images impressionnantes d'Ajaccio, avec ce fleuve dévalant l'avenue Noël-Franchini ?

Nous avons la catastrophe naturelle d'un côté et la catastrophe urbaine qui l'aggrave. Cela fait des années que nous en parlons et que nous alertons sur ce sujet.

### C'est-à-dire ?

Nous constatons depuis longtemps, sur le secteur de la rocade en particulier, l'impact de l'extension urbaine totalement anarchique où chaque

opération de plus en plus importante est un coup parti tout seul, qui ne se raccroche en rien à un contexte existant. Un amoncellement d'opérations sans cohérence. Et surtout, plus on avance, plus ces opérations sont

grosses, violentes, car elles vont modifier de la manière la plus radicale possible la topographie et les caractéristiques d'un site et notamment tout ce qui concerne l'hydrographie.

### En quoi l'homme rend-il ces catastrophes possibles ?

L'entrée d'Ajaccio est un système de vallons encadrés de sommets. Au creux de ces vallons, il y a des cours d'eau qui convergent vers les Salines et les Cannes. Voilà pour la réalité physique du territoire. S'est posé le regard de l'homme sur cette réalité, selon les périodes. Toute cette zone était agricole et par sa connaissance des lieux, l'homme lui a donné les noms que l'on connaît, « I Canni », « E Padule », « I Salini », traduisant leur réalité.

Ensuite, il y a eu les différentes étapes de l'urbanisation avec cette rocade qui vient couper de

façon totalement perpendiculaire ces cours d'eau. Elle s'est faite à l'opposé de la trame naturelle. C'est là qu'il y a problème, on construit en s'opposant à la nature. La prise de conscience que l'on a fait n'importe quoi est

récente. Mais à un moment où l'on pouvait encore redresser la barre, il y a six ou sept ans, c'est là qu'on commencé à fleurir les permis de construire les plus problématiques. Cette dernière déconne est celle des opérations qui ont nié à 100 % la réalité physique de ce territoire.

### Ce débat autour des PLU, ancien et actuel, a été au cœur du débat municipal. Est-ce le PLU de 2013 qui a permis ces constructions ?

Oui. Toutes ces opérations importantes, achevées, en cours ou en projet, résultent du PLU précédent. Notamment avec la construction de l'hypermarché Carrefour, au Fiosello, où l'on a évertué les collines. Et ce projet, que je pointe particulièrement du doigt, au lieu-dit Bodiccione, qui surplombe le bassin de rétention de la Madunnuccia et qui est situé derrière une pompe à essence (*face à l'Ehpad Sainte-Cécile, l'un des projets de Patrick Rocca, ndr*) où on a transformé une colline en plateau. En 2014, j'avais en tant qu'architecte conseil produit un avis défavorable à ce projet que j'avais remis à la municipalité actuelle, qui en avait hérité. Nous l'alertons sur son dimensionnement et une artificialisation massive des sols, avec de grands parkings en enrobé. Nous avions écrit à l'époque que cela allait



avoir un impact sur l'inondabilité. Et encore, le projet a été revu à la baisse. Encore une fois, c'est le mot de violence qui vient à l'esprit. Ce projet est une violence extrême infligée à un territoire fragile et dont l'équilibre est déjà mis à mal. En résulte un effet entonnoir où tout converge vers les quartiers bas, en plaine.

**L'avenue Noël-Franchini est régulièrement inondée mais nous n'avons pas souvenir d'une telle violence avec un véritable risque de noyade en pleine ville. Pensez-vous que cela est dû aux projets en amont, notamment Bodiccione ?**

Ils n'en sont pas la cause, mais

je suis convaincu qu'ils sont un facteur aggravant, du fait de cette notion d'artificialisation des sols. Si vous avez des sols drainants, on limite les problèmes mais avec de l'enrobé, l'eau ne s'infiltrer pas et elle coule pour s'évacuer plus bas. Problème à cet endroit, on est en pleine ville avec des sols artificialisés à 100 %. Donc elle continue à sécher tant qu'il y a de la pente, jusqu'à ce qu'elle n'en trouve plus, jusqu'à la place des Salines, en l'occurrence. Si on a des morts par noyade en pleine ville, la question de la responsabilité se posera plus brutalement et je ne pointe pas du doigt les seuls élus. Je parle collectivement, des acteurs de la

construction, des architectes en général.

### Justement, quelle est la responsabilité des maires ? Laurent Marcangeli s'est défendu en pointant le PLU de son prédécesseur. Il a assuré qu'il ne pouvait pas s'opposer à ces constructions devant la loi. Est-ce vrai ?

D'un côté, il a raison, car il a été mis au pied du mur avec la déviance de toutes ces opérations qui ont autorisé 3 500 logements d'un coup. Seulement, le PLU précédent prévoyait également qu'un permis pouvait être refusé au titre de la qualité architecturale urbaine. Cette mention a déjà été utilisée pour refuser des projets plus petits. Il est vrai que les promoteurs bien identifiés ont profité d'un appel d'air, lorsque le PLU de 2013 a été annulé avant de redevenir exécutoire. Ils ont déposé de nombreux projets pour tirer le maximum de potentialité de leurs terrains. L'effet mécanique a échappé à la municipalité, c'est vrai. Il aurait fallu non pas tout interdire mais se mettre autour de la table pour étudier les possibilités. À cause du retard sur les logements sociaux, la responsabilité de la mairie est celle de quelqu'un qui est pris entre le marteau et l'enclume. Mais certains permis n'auraient jamais dû être acceptés.